Solidaires Finances Publiques 44
SYNDICAT NATIONAL
Section de la Loire-Atlantique

- **Note ministérielle sur les SSCT**
- **DUERP**
- **Budget**
- **Formations**
- **Fiches de signalement**

FSSSCT

Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) du 6 février 2024
Compte-rendu des travaux

TOUT VA BIEN ! CROYEZ-MOI !

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) du 6 février 2024 a démarré sur les chapeaux de roues. La directrice, pour sa dernière instance de sa brillante carrière à la DRFiP44, n'a pas épargné les représentant·es du personnel de sa mauvaise foi et de ses provocations, histoire de finir en beauté.

Encore une fois la direction a communiqué les documents de travail à peine 8 jours avant la FSSSCT, contraignant les représentant·es syndicaux à préparer les sujets dans un délai restreint, ce qui les empêche d'approfondir les sujets et de prendre l'attache des agent·es.

Solidaires Finances Publiques a rappelé que l'administration était la seule responsable du changement des instances, que la direction doit respecter les textes du décret de 2020 sur le fonctionnement de la FSSSCT.

L'ensemble des représentant·es de la FSSSCT ont déposé une délibération au sujet de la communication des documents de travail (à laquelle l'administration doit répondre dans un délai de 2 mois en justifiant sa position), et demandé la mise en place d'un tableau de suivi des délibérations, avis et engagements pris lors des FSSSCT.

La directrice, après avoir tenté de repousser cette instance au mois de mars, faute selon elle de sujets, a proposé à la FSSSCT le retrait de certains points inscrits à l'ordre du jour !!!

Pourquoi ? pour masquer l'impréparation de la direction ? pour cacher son mépris des instances ?

Solidaires Finances Publiques a effectivement dénoncé :

- des registres santé, sécurité au travail communiqués tardivement, (registre datant de septembre 2023 !)
- des registres SST souvent sans avis du ou de la responsable de service,
- des registres SST sans date ou réponse de la direction,
- l'absence de retours aux agent·es sur leurs registres,
- la non présentation de fiches de signalement relevant d'un conflit interne…

BUDGET :

En 2024, le budget total s'élève à 161 835 €, réparti à hauteur de 125 733 € pour l'enveloppe DRFIP 44 et de 36 102 € pour l'enveloppe régionale dédiée aux formations en SSCT.

Compte tenu de ces éléments et des emplois équivalent temps plein, la dotation moyenne par agent (enveloppe locale + enveloppe régionale) s'établit à 130 € (101€ + 29€) contre 127 € (107€ + 20€) en 2023.

L'évocation du budget nous a permis de constater que la direction n'était pas totalement au fait du nombre d'agent·es retenu·es pour le calcul du budget qu'il lui est octroyé en SST !!!

Certes le budget est maintenu, cependant Solidaires Finances Publiques met l'accent sur l'augmentation des problèmes de santé des agent·es qui ne sauraient être traités par de simples formations «imposées budgétairement» à la direction. **Elle doit avoir une véritable volonté politique de prévention et de protection !**

NOTE D'ORIENTATION MINISTÉRIELLE 2024 :

Cette note annuelle détaille les grands axes d'actions et de réflexions ministérielles en matière de politique de Santé, Sécurité et Conditions de travail. Elle a vocation à être déclinée par les directions générales puis locales notamment en termes de prévention sur les sujets de la santé au travail.

Cette note porte sur 6 axes :

- Sécurité des agent·es,
- Campagne DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels)
- Amélioration des conditions de travail,
- Prévention des risques de désinsertion professionnelle,
- Développement de la culture de prévention des risques professionnels
- Risque amiante.

Campagne DUERP avec un nouvel outil :

La note d'orientation met l'évaluation et la prévention des risques professionnels au cœur de la politique ministérielle.

Cette année le recueil des risques professionnels se fera au moyen d'un nouvel outil Prév'Action qui va demander un important travail de saisie (sites, unités de travail). De même pour les responsables de service, le coller/copier des situations précédentes ne sera pas possible.

Ainsi nous savons déjà que cette campagne DUERP pourra prendre du retard. Par ailleurs, cette nouvelle application Prév'actions nous réservera-t-elle autant de surprises que les nouvelles applications mises en place à la DGFIP ?

Depuis 2022, la direction présente le DUERP et le PAP en fin d'année. Pour Solidaires Finances Publiques, sans douter de l'ampleur de la tâche, il n'est pas entendable de présenter un PAP en décembre.

Aussi, dans quelle mesure, les recommandations de la note d'orientation ministérielle peuvent-elles suivies d'effet en 2024 par la DRFIP 44 si celle-ci ne respecte pas les délais en matière de campagne DUERP/¨PAP ?

Rappelons que le DUERP sert à établir le Plan Annuel de Prévention, utile indispensable à l'amélioration des conditions de travail et à la santé et de la sécurité des agents, éventuellement au moyen de financement d'actions et de formations décidées en FS.

Ce plan doit permettre également de mettre en place des mesures de prévention en s'appuyant sur les 9 principes de prévention de l'article L4121-1 du code de Travail qui supposent entre autres « éviter les risques », «évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités », « combattre les risques à la source », » adapter le travail à l'homme... ».

Cette campagne 2024 est une campagne d'examen complet des risques professionnels dans chaque service. A ce titre, il est primordial de bien décrire les situations d'expositions ce qui facilite la mise en place de mesures de prévention précises dont le bilan est plus immédiat.

Rappelons que le DUERP sert à établir un plan annuel de prévention, utile à l'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité des agent·es, notamment au moyen de financement d'actions et de formations décidées en FSSSCT. Mais surtout par des réunions collectives de débats et d'expressions des agent·e sur leurs conditions de travail, sur l'organisation de leur travail et sur les risques auxquels ils et elles sont exposés !

Dans quelle mesure, la note d'orientation ministérielle sera-t-elle suivie d'effet en 2024 par la DRFIP 44 si celle-ci ne respecte pas les délais pour présenter un plan d'actions de prévention !

L'application Prév'actions nous réservera-t-elle autant de surprises que les nouvelles applications mises en place à la DGFIP ?

Prévention des risques de désinsertion professionnelle :

Solidaires Finances Publiques considère que tout reste à faire sur le sujet de la désertion professionnelle.

Si l'on peut saluer la volonté de mettre en place un accompagnement global (RH, responsable de service, médecin, assistant·es de service social) pour les agent·es fragilisés par leur état de santé, une situation de handicap et/ou de leur âge, force est de constater, au regard des remontées des agent·es, que les pratiques actuelles sont loin du compte.

Pour Solidaires Finances publiques, les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux. Quelle sensibilisation/formation au handicap de certains acteurs, quels aménagements de poste au-delà de l'équipement matériel ? Quelle action de sensibilisation des collectifs de travail ? Quelle disponibilité des acteurs déjà fort engagés par ailleurs pour accueillir, renseigner et indiquer leurs droits aux personnes concernées, pour les suivre tout au long de leur parcours professionnel ?

Concernant la problématique de l'âge et plus largement de l'usure professionnelle, il va falloir davantage qu'un guide ou de bonnes intentions.

La réforme 2023 des retraites en durcissant les conditions de départ ne va faire qu'accentuer les inégalités au travail y compris en matière de santé. C'est bien un aspect qui a été largement dénoncé par les opposant·es à cette réforme dont Solidaires Finances Publiques. Il ne faut pas croire que les agent·es de la DGFIP seront épargnés. Outre les métiers techniques, qui peut prédire les effets souvent conjugués sur la santé : du travail en plateau, du bruit, du téléphone, de la réduction des m² dans les espaces de travail, du 100 % travail sur écran avec des applicatifs divers et variés souvent dysfonctionnant, sur 2 voire 3 écrans sans oublier les organisations du travail qui sont régulièrement bouleversées par les restructurations et le télétravail, un encadrement de proximité souvent déboussolé, le tout dans un contexte de démantèlement du statut de la Fonction publique et de rémunération individualisée dite «au mérite» ?

Groupes de Travail :

La directrice ne voit pas l'intérêt des groupes de travail sur tous les sujets santé- sécurité , sans doute considère t-elle que tout a été fait l'an passé.

Pour Solidaires Finances publiques, le travail en GT devrait permettre d'aborder un sujet en profondeur, confronter les points de vue et déboucher sur la mise en place d'actions de prévention validées en plénière.

Pourtant il existe bien 1 GT alléchant…

GT BUDGET :

Si un groupe de travail intéresse particulièrement la direction, c'est celui du budget !

La directrice lorgne sur le budget de la FS pour compléter le budget de fonctionnement de la DRFIP 44.

Pour cause, la seule fiche action présentée par la direction concerne une étude sur l'installation de stores thermique au bâtiment Graslin, dont l'estimation est bien supérieure au seul budget 2024 de la FS ! sans autre précision de la direction sur le mode de financement envisagé.

Devant notre perplexité, la directrice propose un financement pluriannuel en espérant récupérer une partie du budget de la FS.

GT TÉLÉTRAVAIL :

Incompréhension totale des organisations syndicales devant la résistance de la direction à la reprise de ce GT sur le télétravail. La directrice a fini par avouer qu'un audit national est en cours sur le télétravail. Mais quel est le but véritable de cet audit ? (flex office, nouvelles modalités du télétravail…)

Ce sujet devrait être abordé lors des entretiens d'évaluation. Et alors ?

Que le télétravail soit évoqué entre l'agent·e et son responsable de service est une chose mais cela ne concerne pas l'instance en charge de l'examen des conditions de travail en est une autre. La FS comme le CHSCT par le passé a pour objet la pris en charge des risques professionnels et leur prévention.

L'analyse des risques sur la santé et les conditions de travail de ce nouveau mode de travail ne dépend pas du bon vouloir de la direction, cela fait partie de ses obligations. Pour Solidaires Finances publiques, ce GT est nécessaire pour faire le point sur le matériel mis à la disposition des télétravailleuses et télétravailleurs et réaliser un bilan des pratiques actuelles. Cela pourrait permettre de généraliser les bonnes pratiques et de réfléchir à des actions de prévention.

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques a toujours revendiqué un débat collectif sur l'organisation du travail au sein de chaque service, articulant télétravail et travail en présentiel, pour que chaque agent·e trouve sa place au sein du collectif.

L'exercice du recueil des risques professionnels dans le cadre du DUERP doit être l'occasion d'aborder le sujet du télétravail au sein des services.

Formations 2024 :

Dans le prolongement de l'année 2023, les sensibilisations évacuation incendie et manipulation extincteurs se poursuivront en 2024 sur les sites qui n'ont pas encore bénéficié de ces formations.

Selon la circulaire Fonction Publique du 02/10/2018, 80 % des agent·es des 3 versants de la Fonction Publique devraient être formés aux gestes qui sauvent.

Solidaires Finances Publiques préconise que les formations «gestes qui sauvent (GQS 2 h)» et «Premiers secours civiques de niveau 1 (PSC1 7 h)» soient proposées aux agent·es. Par ailleurs, pour Solidaires Finances publiques, il est indispensable de reprendre les formations «sauveteur secouriste au travail», interrompues à cause notamment du Covid.

A également été proposée une formation/sensibilisation sur l'approche du handicap.

Les registres santé sécurité au travail et fiches de signalement :

Les représentant·es de la FS ont lu une délibération concernant les fiches de signalements portant sur des conflits « internes » (entre agents) qui doivent être présentées en FS.

Ce n'est pas la première fois que les élus constatent que des fiches ne sont pas transmises par la direction.

Solidaires Finances Publiques a notamment évoqué une fiche de signalement non produite à cette instance (et déjà réclamée à l'instance de décembre 2023 !). Il faut que la direction soit plus vigilante et réactive concernant la santé de ses agent·es, il en va de sa responsabilité.

L'auteur de cette fiche est toujours dans l'attente d'une réponse de la direction depuis un événement s'étant produit il y a plus de 6 mois.

A cette occasion, la direction nous indique avoir été informée tout récemment d'une nouvelle application de signalements distinguant les conflits externes et internes.

Date d'application prévue le 8 février 2024 pour les conflits externes ;

Date inconnue du 2ème module pour les conflits internes.

La direction a présenté «signalFIP» le 13 février lors de la réunion des cadres A.

Plusieurs registres santé et sécurité au travail, ont été présentés lors de cette séance.

Même si les sujets diffèrent, il en ressort que les conditions de travail se dégradent à la DRFIP 44 en termes :

- de relations entre collègues et/ou avec leur hiérarchie,
- de charges de travail
- de vacance d'emplois

L'exercice des missions n'a jamais été aussi détérioré, et les agent·es en souffrent.

Aux suppressions d'emplois et aux difficultés qu'elles engendrent, la directrice répond : «fusion de tous les services !»

Pour Solidaires Finances Publiques, il s'agit de l'éternel retour du syndrome des trésoreries qui à force de difficultés causées par les choix de la DGFIP ne pouvaient que trouver leur fusion nécessaire pour continuer à réaliser leurs missions.

En conclusion, puisqu'il s'agit bien d'une triste fin d'un bien triste passage de cette directrice en Loire Atlantique, les agent·es et leurs représentant·es n'ont jamais eu aussi peu d'écoute.

Entre le NRP, les suppressions d'emplois, les conditions de travail négligées, elle a fait le choix politique d'accompagner les réformes sans humanité et compassion.

A la lecture de ce compte-rendu, nous voulons vous démontrer une fois de plus, le mépris de classe de nos directrices et directeurs.

Au-delà des personnes, les choix du législateur n'ont fait qu'aggraver le principe de base du service public, du service que nous devons à nos concitoyen·nes et donc à nous-mêmes !

Agentes, agents, il nous appartient de combattre la destruction de nos missions et l'humiliation que nous apportent les négociations salariales au niveau de la DG.